

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 628 (Rect)

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 29

Après l'alinéa 65, insérer les sept alinéas suivants :

« *I ter.* - Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

« 1° Au dernier alinéa du II de l'article L. 2252-2, les mots : « septième alinéa » sont remplacés par les mots : « dernier alinéa du II » ;

« 2° Au dernier alinéa du II de l'article L. 3231-4-1, les mots : « septième alinéa » sont remplacés par les mots : « dernier alinéa du II » ;

« 3° Au dernier alinéa du II de l'article L. 4253-2, les mots : « septième alinéa » sont remplacés par les mots : « dernier alinéa du II » ;

« *I quater.* - Au premier alinéa de l'article 1391 D du code général des impôts, après les références : « 3° et 4° », est insérée la référence : « du IV » ;

« *I quinquies.* - Au III de l'article 27 de la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, les mots : « septième alinéa » sont remplacés par les mots : « dernier alinéa du II » ;

« *I sexies.* - Au 2° de l'article 13 de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, après la référence : « 4° », est insérée la référence : « du IV ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination à la suite du changement de numérotation de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation.